2026 QCCQ 6209 (CanLII)

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
LOCALITÉ DE QUÉBEC
« Chambre civile »

N° : 200-32-709371-230

DATE : 20 novembre 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA JUGE HÉLÈNE CARRIER, J.C.Q.

NANUUQ GESTION RÉNOVATION INC.

Demanderesse

c.

MARIE-JOSÉE TANGUAY

Défenderesse

JUGEMENT

---

[1] **ATTENDU** que les parties ont participé au « projet – médiation à distance » à la Division des petites créances;

[2] **CONSIDÉRANT** que les parties ont conclu une entente à l'occasion de cette médiation;

[3] **CONSIDÉRANT** que cette entente met fin au litige;

[4] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent que cette entente demeure confidentielle (sous pli cacheté);

[5] **CONSIDÉRANT** que les parties demandent au Tribunal d'homologuer l'entente intervenue;

[6] **VU** l'article 556 du *Code de procédure civile* (C.p.c.);

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **HOMOLOGUE** l'entente intervenue entre les parties et signée le 28 octobre 2026, dont l'original est déposé au dossier de la Cour, sous pli cacheté, et la déclare exécutoire;

[8] **LE TOUT**, sans frais de justice.

_____

HÉLÈNE CARRIER, J.C.Q.
Juge coordonnatrice adjointe
Chambre civile

Juge exerçant en son bureau.

2026 QCCQ 6209 (CanLII)